



Votre pécule de vacances en tant qu'ouvrier

Vous avez travaillé en Belgique l'année dernière comme ouvrier ?

Vous avez droit à un pécule de vacances de l'Office national des vacances annuelles (ONVA) cette année.

Communiquez votre numéro de compte bancaire à l'ONVA pour recevoir votre pécule de vacances.

Comment communiquer votre numéro de compte bancaire ?

Option 1

N° de compte belge ou étranger

Connectez-vous sur www.moncomptedevacances.be



et identifiez vous avec votre carte d'identité électronique (eID) ou via itsme®.

⚠ Pour les cartes d'identité françaises, choisissez l'option 2 ou 3.

Une fois identifié sur le site :

- Cliquez sur Mon profil > Mes données personnelles
- Cliquez sur Mon numéro de compte bancaire > Modifier
- Encodez votre numéro de compte bancaire et cliquez sur Enregistrer.

C'est fait ! Nous avons votre numéro de compte bancaire et nous pouvons payer votre pécule de vacances.

Option 2

N° de compte belge

Manière 1

Complétez le formulaire en ligne sur www.onva.fgov.be

⚠ Uniquement les comptes à vue avec votre nom.

- Allez sur www.onva.fgov.be
- Cliquez sur [Formulaires > Communiquez mon numéro de compte](#) (scannez le QR-Code)



- Complétez le formulaire en ligne et cliquez sur Envoyer.

Manière 2

Appelez notre contact center au **02/627 97 65**

(du lundi au vendredi, de 8h à 16h).

La banque valide votre numéro de compte. Cela peut durer 3 à 4 semaines. Vous ne devez pas aller à la banque.

Après la validation de la banque, nous payons votre pécule de vacances sur votre numéro de compte bancaire.

Option 3

N° de compte étranger

Communiquez-nous votre numéro de compte bancaire étranger par courrier.

Envoyez-nous :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Une copie recto-verso de votre carte d'identité
- Et votre numéro de registre national belge (NISS).

Par courrier à

ONVA

Rue Montagne aux Herbes Potagères, 48
1000 Bruxelles – Belgique

Nous avons votre numéro de compte bancaire et nous pouvons payer votre pécule de vacances.

Attention au délai de prescription !

Le pécule de vacances **ne pourra plus être versé après un délai de 3 ans** à compter de la fin de l'année de l'exercice de vacances.

Ex : pour vos prestations de l'année 2022 (vacances 2023), votre pécule de vacances 2023 ne pourra plus être payé après le 31/12/2025.

Pensez à communiquer votre n° de compte dès maintenant pour éviter de perdre votre pécule !

Que se passe-t-il si vous ne communiquez pas votre numéro de compte bancaire à l'ONVA ?

Si vous ne communiquez pas de numéro de compte bancaire, l'ONVA ne pourra pas payer votre pécule de vacances.

Plus d'information sur le site internet de l'ONVA www.onva.fgov.be